



Les lapins et les lapins nains

Un guide pour un maintien adapté aux besoins des animaux

Espérance de vie : 8 à 10 ans

Maturité sexuelle : Environ 3 mois

Style de vie en conditions naturelles : Les lapins vivent en groupe. Ils sont très actifs et sont toujours en mouvement. Bien qu'ils soient domestiqués depuis des centaines, ils possèdent toujours les instincts de leurs ancêtres sauvages. Ces derniers forment des colonies dans lesquelles des relations de dominance et de subordination sont clairement définies entre membres. Ils creusent un réseau de galeries dans le sol, où ils cherchent refuge en cas de danger. Les lapins sont de nature timide.

Attention! les lapins nains ont les mêmes besoins que les races de grands lapins.

Le maintien en groupe et la castration : La garde d'un lapin seul n'est pas conforme à ses besoins. De maintenir ensemble un lapin et un cochon d'Inde, comme on le fait parfois avec les lapins nains, ne satisfait pas non plus les besoins des animaux. Les lapins devraient être maintenus avec leurs congénères. Toutefois, les animaux doivent se connaître depuis leur tout jeune âge. En effet, il est très difficile et parfois même impossible de regrouper des adultes qui ne se connaissent pas. La vie en groupe est tranquille si les lapins sont maintenus dans une cage de grande taille avec des abris et cachettes en nombre suffisant pour permettre aux animaux de s'éviter les uns les autres quand nécessaire. Il est conseillé de maintenir un groupe de plusieurs femelles et mâles castrés. Des conflits violents se déclenchent entre mâles lorsqu'ils arrivent à maturité sexuelle, à l'âge de trois mois environ. Pour cette raison, il faut les castrer suffisamment tôt. Cette intervention doit être pratiquée sous narcose par un vétérinaire.

L'élevage : Il faut bien réfléchir avant de laisser ses lapins se reproduire. Les lapines peuvent mettre bas jusqu'à 10 jeunes en une portée. Il faut absolument trouver de bonnes places où donner les petits avant de commencer l'élevage. Les jeunes peuvent être séparés de leur mère à l'âge de 8-12 semaines. Pour l'élevage, il faut offrir aux animaux assez de place pour courir, des cachettes pour se mettre à l'abri et beaucoup de litière. La lapine a besoin en guise de nid, d'une boîte spéciale munie d'une entrée en forme de tube qu'elle peut fermer elle-même.

Hébergement :

a) dans l'appartement : Il est déconseillé d'avoir des lapins dans un appartement. Il faut en tout cas leur offrir une cage de taille suffisante (au moins 2 m²) contenant une bonne litière sèche, de préférence de la paille. La cage doit contenir divers abris et cachettes et offrir aux lapins la possibilité de se tenir sur des surfaces surélevées.

b) à l'extérieur : Il est tout à fait déconseillé de maintenir des animaux à l'extérieur dans des clapiers traditionnels ou dans des boxes au sol grillagé ou en lattes sans litière (voir ci-dessous). La garde dans une grande cage avec courette remplie au mieux les besoins des animaux. Un tel enclos peut être installé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment bien éclairé.

Les animaux doivent pouvoir se cacher dans des tubes et des maisonnettes et monter sur des surfaces surélevées. Les cabanes aux toits solides permettent aux animaux à la fois de se mettre à l'abri et de monter en hauteur.

Une cage adaptée aux besoins des animaux :

La maison Niesen (pour lapins) et **la maison Niesen junior** (pour lapins nains ou cochons d'Inde) sont particulièrement appropriées pour une garde adaptée aux besoins des animaux et sont recommandées par la Protection Suisse des Animaux PSA. Ces enclos, faits de bois suisse, sont construits dans un atelier protégé. La cabane et la courette extérieure se laissent facilement déplacer car le châssis est construit sur roues. On peut donc sans difficulté les déplacer régulièrement sur des parcelles d'herbe fraîche.

Un mode d'emploi pour le montage d'un enclos en plein air et l'installation d'enclos pour l'élevage se trouve dans la brochure PSA consacrée aux lapins (voir plus loin).

Systèmes de détention traditionnels :

Au cas où vous seriez encore en possession de cages à lapins traditionnelles, vous avez l'obligation de respecter les exigences minimales inscrites dans l'Ordonnance sur la protection des animaux (pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à l'Office vétérinaire fédéral ou à la Protection Suisse des Animaux PSA).

- La surface minimale à respecter dépend de la race (par exemple, pour races moyennes : 7200 cm²)
- Nombre limité d'animaux par cage (deux femelles gestantes sans petits)
- Les cages doivent être équipées d'une zone obscurcie où les animaux peuvent se retirer
- Les animaux doivent disposer en permanence d'objets à ronger
- Les lapines en gestation doivent disposer de compartiments supplémentaires où elles peuvent faire leur nid (races moyennes : 1000 cm²)

Nourriture : Il faut donner à vos lapins de la paille et du foin en abondance, des carottes, des pommes, une petite quantité d'un mélange de graines et de temps à autre un peu de pain sec. Par temps froid, il faut augmenter la quantité de graines, car les animaux ont besoin de plus d'énergie. Les lapins doivent disposer en permanence d'objets à ronger tels des rameaux de bois non traité et fraîchement coupé, de même que d'eau fraîche. Il est indispensable d'habituer les animaux peu à peu à tout nutriment nouveau, et ainsi d'éviter les changements brusques de régime (par exemple le changement de l'herbe à l'affouragement).

Soins : Comme les lapins ont un odorat extrêmement fin, ils souffrent si on laisse s'accumuler dans leur cage l'urine à haut contenu d'ammoniac. Une cage sale augmente aussi le risque d'une infection de coccidioses qui conduit souvent à la mort des animaux. Pour ces raisons, il est indispensable de nettoyer la cage deux fois par semaine, ce qui demande un investissement de temps relativement important.

Les enfants et les lapins : Les lapins, et plus encore, les jeunes lapins et les lapins nains, ont un air très mignon et sont très attrayants, particulièrement pour des enfants. Mais les lapins ne sont pas des peluches et ne doivent pas être cajolés et trébuchés sans cesse. Il y a des animaux qui restent sans bouger et ne se défendent pas lorsqu'ils ont peur, ce qui ne veut pas dire qu'ils aiment être manipulés par des mains d'enfants. Il arrive souvent que des enfants soient griffés ou même mordus par un lapin, surtout quand ces derniers deviennent plus âgés. Si les lapins sont maintenus en groupe dans des conditions adaptées à leurs besoins, les enfants et les adultes peuvent se laisser aller au plaisir de l'observation du comportement naturel de ces animaux, sans que ceux-ci ne soient ramassés ou sortis de leur cage.

Les adultes doivent veiller à ce que les enfants interagissent correctement avec les animaux. Ils doivent leur apprendre à manipuler les animaux avec attention et à respecter leurs besoins. **Ceci est valable vis-à-vis de tous les animaux.** Il arrive malheureusement bien trop souvent que, sans y prendre garde, on fasse peur aux animaux ou que les enfants les maltraitent.

Les vacances : Le problème des prochaines vacances sera sans aucun doute bientôt là! Il ne faut pas adopter des animaux avant que la question de la garde pendant les vacances ne soit résolue.

Races particulières : La Protection Suisse des Animaux déconseille de maintenir des races à standards poussés à l'extrême, y inclus les lapins angora et les béliers anglais. En effet, de par leurs longs poils, respectivement leurs longues oreilles, il est beaucoup plus difficile de maintenir ces animaux dans des conditions adaptées à leurs besoins, à savoir en groupe et en plein air. De plus, ces races exigent des soins très intensifs. Attention! les lapins nains ont tendance à souffrir de défauts dentaires qui se développent et les empêchent de manger.

Coûts :

Cage adaptée aux besoins des lapins :

Fr. 620.- Cabane Niesen junior pour lapins nains, courette et maisonnette pour jardin, déplaçable grâce à un châssis sur roues

Fr. 1830.-, cabane Niesen pour lapins, incluant courette et maisonnette pour jardin (convient pour hobby, élevage et engraissement)

Animal :

À partir de Fr. 60.-

Achetez vos lapins dans un élevage adapté aux besoins des animaux avec un service de conseils sérieux

Castration :

Env. Fr. 70.- à 90.- par animal

Nourriture et litière :

Fr. 25.- à 40.- par animal et par mois

Frais vétérinaire :

Ces coûts peuvent être beaucoup plus élevés que le prix d'achat de l'animal.

Pour des renseignements supplémentaires :

Brochure de la Protection Suisse des Animaux PSA consacrée aux lapins. Vous y trouverez des informations détaillées au sujet d'une garde adaptée aux besoins des lapins et des soins à leur offrir. La brochure renseigne aussi sur les différents systèmes de garde, dont certains sont utilisés pour l'élevage et l'engraissement. Finalement, on y trouve un guide pour la construction d'une enceinte extérieure, de compartiments à nid et une description de la Cabane Niesen.

Disponible auprès de :

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, CH-4008 Bâle
tél. 061 365 99 99, fax : 061 365 99 90 (CCP 40-33680-3).

Sources :

« Artgerechte Haltung – ein Grundrecht auch für (Zwerg-)Kaninchen“ Ruth Morgenegg, Buch 2000 (allemand).
Tel 0900 57 52 31 (CHF 2.13 par min)

Texte : 11/97 Dr. méd. vét. C. Lerch-Leemann, R. Schwarzenbach (première version 1995)